



LA CONSTRUCTION DES
LIEUX DE CULTE
MUSULMAN

ANNEXES

Références Bibliographiques.

- Bessis Sophie – La suprématie de l'occident, Ed. Maspéro, 2002
- Boyer Alain - L'islam en France, Ed. PUF, 1998
- Collectif - La mosquée dans la cité, Ed. La Médina, 2000
- Drewermann Eugen - Les fonctionnaires de Dieu, 2003
- Erlande Alain - La cathédrale, Ed. Fayard, 1989
- Flores Longou Magali - Les lieux de culte en France, 2002
- Frégosi Franck et Villaime Jean Paul - Le religieux dans la commune, les régulations locales du pluralisme religieux en France, Ed. Labor et Fides, Ed. 2001
- Geissert Vincent - L'islamophobie, Ed Maspéro, 2003
- Hentsch Thierry – L'orient imaginaire, la vision politique de l'est méditerranéen, Ed. de minuit, 1988
- Hervieu Léger Danielle - La religion en miettes, Ed. Calmann Lévy, coll. Essai/société, 2001
- Kraus Henri – Gold was the Morton, Londres,1979
- Lindeberg Gérard – Les nouveaux réactionnaires, Ed. Maspéro, 2003
- Martinez Montavez Pedro et Ruiz Bravo Villasante Carmen - Islam en Europe, essor, déclin héritage d'une civilisation, Ed. Herscher, 1991
- Miquel André - L'islam et sa civilisation ,Ed. Colin, rééd. 2002
- Papadopoulo A. - L'islam et l'art musulman. Ed. citadelles et Mazenod, 1976
- Poulat Emile – Notre laïcité publique, Ed.Berg international, 2003
- Ramadan Tariq – Etre musulman en Europe
- Roy Olivier - L'islam à l'ouest, 2002
- Rumpler Marguerite - La coupole dans l'architecture byzantine et musulmane, coll. Cahiers techniques de l'art, vol. 1, réimpression, 1983
- Ternissien Xavier – La France des mosquées, Ed. Albin Michel, 2002
- Tolan John - Les sarrasins, Aubier, 2003

Etudes

Hadid Zaha – Recent press, octobre 2000

Marangiu Omero – Le droit français des cultes appliqué à l'islam, Ed. d'un monde à l'autre, Lille

Marangiu Omero - L'emphytéose, Ed. d'un monde à l'autre, Lille

Michel Stéphane – Origine et naissance de la grande mosquée de Lyon, Maîtrise, Université Jean Moulin, Lyon, 1996

Obrou Tareq – Etude sur la charia de minorité, LDH, islam et laïcité, 2003

Rossi Lombard – La mauvaise foi en droit administratif, thèse de droit public, STG III, 1978

Schrameck Olivier – La fin de la laïcité fiscale, AJDA

FASILD- Rapport sur les conditions d'exercice du culte musulman en France, URS / SDRE, CNRS, 2004.

DOCUMENTS.

1). Un exemple détaillé d'une conduite de projet avec aspects techniques, interférences médiatiques et politiques :

Le projet du Heyritz à Strasbourg.

- . chronogramme.
- . courrier du 10 novembre 2003.
- . intervention de C Trautmann au conseil municipal.

2). D'une « mentalité » au droit de préemption.

Lettre ouverte du maire de Saint Claude, Jura.

3). L'Alsace couverte de minarets.

Un slogan fédérateur.

Genèse du projet de la mosquée du Heyritz. Et du centre culturel Averroes.

1). Préhistoire.

- 1975 catholiques et protestants prêtent des locaux pour les célébrations religieuses à l'association strasbourgeoise issue de l'association des étudiants islamiques de France, (AEIF).
- 1982 achat des locaux de l'impasse du mai, ancienne fabrique industrielle et réalisation d'une salle de prière de 800 m².
- 1984 / 1990 création d'associations de quartiers à Neuhof, à Hautepierre, à Cronembourg, à la Meinau, à l'Elsau, à Koenigshoffen, à la Montagne Verte et création de l'association culturelle et sociale d'Afrique Noire.

2). Le projet.

- 1992 Pour la première fois, un maire de Strasbourg se rend à la Mosquée, impasse du mai.
- 1993 Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, décide le principe de construction d'une grande mosquée, (*).
- 1993 / 1997 travail sur les esquisses du projet et première approche architecturale réalisée sous forme de diplôme d'architecture par Peter Ardjoun.
- 1995 décembre première réunion entre la Ville de Strasbourg et la Mosquée de l'impasse du mai sur le projet .
- 1996 juin déclaration d'intention officiellement déposée auprès de la Ville de Strasbourg.
- 1996 novembre présentation du projet lors du colloque « l'Islam et les musulmans en Europe » au Parlement Européen.

(*) : entre 1983 et 1989, Marcel Rudloff, maire de Strasbourg, signe le premier bail de location entre la Ville de Strasbourg et une association émanant d'une sensibilité musulmane d'origine turque pour l'établissement de la mosquée de la Tour des Pêcheurs ou Mosquée Al Fathi, qui, après 1989, donnera naissance grâce à l'intervention municipale, à la Mosquée AYYUB Sultan , située rue de la Fédération et disposant de la plus grande salle de prière d'Europe.

1996 décembre	première émission de télévision consacrée au projet, (table ronde de FR3 avec notamment la participation de l'adjoint aux cultes de la Ville de Strasbourg).
1997	création de la Coordination des Associations Musulmanes de Strasbourg, (CAMS).
1998 février	projet déposé à la Ville de Strasbourg au nom de la CAMS.
1998 mai	lors du colloque « identité musulmane en Europe » au Palais de la Musique et des Congrès, interpellation des cultes reconnus sur la nécessité de lieux de cultes musulmans.
1998 mai	déclaration des quatre cultes reconnus sur la nécessité de la construction d'une mosquée et de lieux de culte pour les musulmans.
1998 juin	débat d'orientation sans vote au conseil municipal sur le principe de construction de lieux de culte musulman.
1998 juillet	dans un rapport voté par le Parlement Européen sur l'islam en Europe, l'exiguïté des locaux de la Mosquée de l'Impasse du Mai est soulignée.
1999 avril	délibération du conseil municipal approuvant le principe de la réalisation d'une mosquée. La délibération est en retrait par rapport au projet présenté en commission plénière. Le projet initial proposait un terrain. Le retrait matérialise le différend au sein de l'équipe municipale entre partisans du projet de la CAMS et tenant d'un « islam à la française ».
1999 décembre	présentation publique des caractéristiques du projet au palais de la musique et des congrès.
2000 avril	délibération du conseil municipal approuvant le projet de construction d'une grande mosquée au Heyritz, mise à disposition du terrain par emphytéose et principe d'une contribution au coût de construction, (10%). Le conseil vote sous la protection des CRS.
2000 juillet	signature du bail emphytéotique entre la Ville de Strasbourg et la SCI Grande Mosquée.
2000 juillet	la SCI Grande Mosquée désigne la SERS, constructeur du siège du Parlement Européen comme maître d'ouvrage délégué.
2000 juillet	Catherine Trautmann approuve le lancement d'un concours international d'architecture.

2000 septembre	cinq équipes internationales d'architectes sont retenues, Mario Bota, Jean Marie Wilmotte, Zaha Hadid, Paolo Portogheisi, Gaston Valente. M Martin Robin, Architecture Studio, architecte du bâtiment, siège du Parlement Européen accepte de faire partie du jury. Une sixième équipe, marocaine, sera invitée ultérieurement.
2000 octobre/novembre	Deux sessions du jury composé comme en matière d'ouvrages publics. Sous la présidence d'Abdallâh Boussof au Palais du Rhin, siège de la plus ancienne institution européenne, la Commission Centrale du Rhin et au musée d'art moderne et contemporain. Désignation de Paolo Portogheisi, auteur de la grande mosquée de Rome.
2000 novembre	consultation des fidèles sur le choix du projet de Paolo Portogheisi.
2000 décembre	présentation à la presse et présentation publique du projet Portogheisi à l'hôtel Hilton.
2000 décembre	L'opposition municipale rencontre les français musulmans et indique qu'en cas de victoire aux élections le dossier mosquée « sera remis à plat ».
2000 décembre	Signature du contrat de maîtrise d'œuvre (valeur 120 MF) entre la SCI et l'architecte.
2000 décembre	délibérations ville + CUS pour engager la révision du POS et définir une réglementation compatible avec le projet.
2001 février	réalisation de l'avant projet détaillé, (APD).
2001, mars	Elections municipales.
2001 avril	dépôt du permis de construire.
2001 été	La ville engage l'instruction du permis de construire : modification du projet à la demande du service de la navigation, (Etat) et fouilles archéologiques à la demande de la direction régionale de la culture, (Etat). Campagne de sondages pour réalisation des fondations profondes.
2001 été	décision de la municipalité de « remettre à plat » le dossier mosquée et création d'une commission extra municipale.
2001 septembre	dans une lettre du 6 septembre, la municipalité conteste le projet et indique que l'alternance permet de remettre en cause les accords, les contrats déjà passés. Dans une expression presse, la municipalité précise que « le projet ne nous plaît pas ».
2001 automne	à l'occasion d'un recours, le Tribunal Administratif de Strasbourg confirme la légalité de la délibération approuvant le projet de

- construction avec principe de subvention et mise à disposition d'un terrain.
- 2001 automne l'instruction du permis de construire est abandonnée. Dans un courrier daté de début novembre, la municipalité précise que le permis n'est pas délivré sans toutefois notifier réglementairement un refus de permis de construire.
- 2002 février Les réunions de la commission extra municipale aboutissent au constat opéré par la municipalité précédente. Il n'existe qu'un seul projet sur lequel la municipalité est susceptible de se prononcer. A partir de ce constat, la municipalité s'oriente vers une acceptation à la condition que le projet soit réduit. Les discussions se poursuivent d'une part au sein de la commission extra municipale, d'autre part dans le cadre d'une négociation particulière entre la ville et la mosquée de l'impasse du mai.
- 2002 printemps A l'occasion de sa première réunion, le Conseil des Eglises Chrétiennes d'Alsace Moselle confirme la nécessité de construction de lieux de culte musulman.
- 2002 printemps Fabienne Keller, maire de Strasbourg et Robert Grossmann, 1^{er} maire adjoint reçoivent Paolo Portogheisi pour une présentation d'un projet susceptible d'être réalisé en deux tranches. Par lettre non publique, la municipalité donne son accord pour la première tranche, réduite à la seule salle de prière.
- 2002, printemps échec de R Grossmann et F Keller aux législatives. Dans la campagne, un tract leur reproche de « vouloir construire des mosquées ».
- 2002, 10 juillet les autorités municipales annoncent, lors de la réunion de la commission extra municipale installée en novembre 2001 et relative aux questions de lieux de culte musulman, que le projet de la mosquée de l'impasse du mai ferait l'objet d'une décision positive.
- 2002, juillet le groupe municipal majoritaire ne peut débattre du dossier mosquée.
- 2002, 5 septembre sous forme de communiqué de presse, décision de Mme Fabienne Keller, maire de Strasbourg et de M Robert Grossmann, 1^{er} maire adjoint, de poursuivre le projet mais dans des dimensions réduites, sans minaret, sans financement étranger et dans le cadre « d'un islam fédéré ». La ville annonce une prochaine délibération.
- 2002, automne à l'occasion de la prière de la fin de Ramadan, F Keller et R Grossmann interviennent devant les fidèles et confirment leur position en faveur de la réalisation d'une mosquée.
- 2003 printemps élections du CRCM. Déjouant les pronostics, la liste de la mosquée de l'impasse du mai est battue par une coalition Milli Görüs et UOIF. Une partie de la liste de la mosquée de l'impasse du mai soit s'est abstenue,

soit à voté contre elle même dans des proportions suffisantes pour un basculement de majorité.

- 2003 juin A Boussouf se retire de la présidence de l'association, élection de M Latahy.
- 2003, juin la révision du plan d'occupation des sols ayant été abandonnée, la municipalité lance une procédure de modification qui présente la caractéristique d'éviter une délibération avec débat public. L'annonce de la procédure de modification prend 5 lignes dans les DNA.
- 2003, juillet faute de publicité, le registre d'enquête publique ne comporte aucune observation ; le commissaire enquêteur rend un avis favorable.
- 2003, août Paolo Portogheisi dépose la nouvelle demande de permis de construire.
- 2003, octobre la délibération portant modification du POS pour la parcelle du Heyritz permet à C Trautmann, conseillère municipale d'opposition, de rendre public l'état d'avancement du dossier mosquée et d'indiquer la grande fragilité juridique du futur permis de construire. Le COS est fixé à 0,2 ; il rend impossible la réalisation de la deuxième tranche et du minaret sauf nouvelle modification de la réglementation.
- 2003, octobre démission de Mohammed Latahy, divergence entre la mosquée et la SCI considérée comme trop souple à l'égard de la municipalité.
- 2003, octobre élection de M Ayyachour après deux séances d'indécision.
- 2003, 7 novembre délivrance du permis de construire. R Grossmann apporte lui même copie du permis à la mosquée en compagnie de Mme Azrou, adjointe, qui, pour l'occasion revêt le voile . Le permis porte sur un projet réduit d'environ les deux tiers et sans minaret ; il oblige la mosquée à conserver ses locaux actuels notamment pour les tâches d'enseignement.
- 2003, 8 novembre réunion entre la ville et la mosquée. La ville dénonce le fait que la mosquée de l'impasse du mai souhaite conserver l'immeuble qu'elle occupe dans la mesure où le projet réduit ne permet plus d'y transférer toutes les activités. La ville considère qu'il s'agit « d'une rupture de confiance » qui remet en cause le financement et dénonce la faible implication des associations musulmanes dans la lutte contre les violences urbaines.
- 2003, 10 novembre la ville adresse un courrier comminatoire aux administrateurs de la mosquée. Ce courrier reprend les arguments exposés deux jours auparavant. Le préfet et le ministre de l'intérieur en sont avertis.
- 2003, 11 novembre entretien Mme Keller, M Grossmann avec le préfet. R Grossmann se rend à la mosquée dans l'après midi, plaide l'apaisement, la

confidentialité et indique son souhait d'évoquer le permis de construire délivré devant l'assemblée des fidèles le 26 novembre.

- 2003, 17 novembre le courrier du 10 novembre est rendu public par Catherine Trautmann à l'occasion du conseil municipal. Son interpellation est communiquée aux cultes reconnus, au CRCM, au ministre de l'intérieur, à la fédération protestante de France, à la commission épiscopale.
- 2003 nov & déc Le courrier fait l'objet d'une médiatisation nationale, (Le Monde, Libération, L'Humanité, La Croix, Témoignage Chrétien, Le Nouvel Observateur, Le Point, L'Express). Les cultes reconnus refusent de se prononcer en estimant qu'ils n'ont pas été sollicités. Cette attitude entraîne la protestation publique de l'ancien président de l'église de la confession d'Augsbourg, Michel Hoeffel. Le préfet reçoit le président du CRCM. F Hollande évoque le dossier dans son débat avec N Sarkozy.
- 2003 décembre Les DNA évoque la question du financement du projet. Au conseil municipal du 16 décembre, F Keller précise que la décision sur la subvention de la ville sera prise en février 2004 en évoquant « les mauvais débats après un certain courrier ».
- 2004 janvier Comme l'équipe municipale socialiste, l'équipe dirigée par Mme Keller et M Grossmann connaît une dissidence qui se focalise notamment sur le dossier « mosquée ». L'opposition de droite rend public un dossier critiquant sévèrement le choix du projet de la mosquée de l'impasse du Mai.
- 2004 janvier mi janvier, le permis est « purgé » de tout recours contentieux.
- 2004 février Nicolas Sarkozy estime que les collectivités s'administrent librement et ne prend pas position sur le courrier municipal de novembre 2003.
- 2004 février/mars Difficultés entre la mosquée et la CAMS qui demande l'arbitrage de la municipalité.
- 2004 février Le conseil municipal ne comporte pas de projet de subvention.
- 2004 avril Colloque Averroes au Conseil de l'Europe.
- 2004 avril Rencontre entre les églises et la municipalité qui désapprouve une position favorable à « l'islam concordataire ».
- 2004 mai Contentieux sur le concours d'architecture. La sixième équipe a droit selon décision du tribunal à une indemnisation.
- 2004 mai Actes islamophobes contre plusieurs lieux de culte. La ville déplore « le vandalisme ». Le représentant du CRIF participe au rassemblement

organisé par le CRCM. Actes antisémites, la mosquée et le CRCM s'associent aux protestations. Acte islamophobes contre le domicile d'un membre du conseil d'administration de la mosquée de l'impasse du mai, membre du CRCM.

- 2004 été Discussions pendant l'été entre la ville et la mosquée pour l'inscription en conseil municipal d'une délibération pour une garantie d'emprunt. Poursuite des actes antisémites et des actes islamophobes avec notamment menaces contre le président du CRCM. Accord entre la CAMS et la Mosquée
- 2004 septembre L'ordre du jour du conseil municipal de rentrée ne comporte pas de projet de garantie d'emprunt. Projet de première pierre symbolique envisagé pour le prochain mois de Ramadan.
- 2004 octobre Expression presse de la municipalité : il n'a jamais été question de garantie d'emprunt ; le principe d'une subvention est posé.
- 2004, 8 octobre Réunion Ville / SCI : il n'y a plus d'obstacle à la pose d'une première pierre.
- 2004, 15 octobre Apaisement renouvelé entre la CAMS et la Mosquée.
- 2004, 29 octobre Pose de la première pierre par Mme Keller en présence des cultes reconnus, du CRCM. Discours critique des protestants sur « une mosquée sans minaret ». Le maire précise que son soutien n'est pas inconditionnel, que la mosquée doit fédérer tous les musulmans, qu'il appartient maintenant aux musulmans de développer leur projet. En marge de l'intervention, la ville précise qu'elle n'est plus hostile à un financement étranger. Absence de M Boussouf.
- 2004, 14 novembre Fin du Ramadan. La mosquée enregistre une quête exceptionnelle de plus de 90 000 Euros.

Conseil municipal du 17 novembre 2003.

Débat d'orientations budgétaires.

Mosquée du Heyritz

Intervention de Catherine Trautmann

Madame le Maire,
Chers collègues,

Ma conviction a toujours été que les débats budgétaires constituaient une sorte d'heure de vérité. C'est dans l'aridité des chiffres que se vérifie la réalité d'une politique, la sincérité des engagements.

Après avoir décidé de conclure avec la mosquée de l'impasse du Mai, après avoir approuvé le projet amputé selon vos exigences, de la partie culturelle et du minaret, vous venez de délivrer le permis de construire. Faut-il considérer qu'une étape décisive vient d'être franchie ? Rien n'est moins sûr à lire vos propres commentaires parus dans la presse, car il apparaît que, l'encre à peine sèche de vos engagements, notre collectivité pourrait ne pas participer à la dépense d'investissement.

Oui ou non, les 10% qui caractérisent l'effort public pour la construction ou l'entretien des lieux de culte, sont-ils prévus, s'agissant de la mosquée du Heyritz, dans le budget qui aujourd'hui fait l'objet d'un débat d'orientation ?

La question n'est pas anodine. Elle intéresse nos concitoyens sensibles à la fiscalité que vous vous apprêtez à fixer, même si, conformément à l'usage, cette participation doit s'étaler sur plusieurs exercices au fur et à mesure de la construction. La question n'est pas anodine non plus au regard d'une lettre signée par vous, Mme le Maire, M le Président, lettre aujourd'hui sur le bureau de Nicolas Sarkozy, lettre qui, en haut lieu ministériel, a jeté la consternation à tel point que l'on pensa, dans un premier temps, à un canular.

A la veille de signer le permis de construire, vous vous êtes adressés aux administrateurs de la mosquée, assemblée où les opinions sont aussi variées que dans les petites démocraties que sont les chapitres ou les conseils presbytéraux, raison pour laquelle ce document ne pouvait rester secret.

Que dit cette lettre ? Elle énonce quantité de critères, qui à bien les lire, apportent la démonstration que vous envisagez, au mieux, de discuter ces 10%, et au pire que vous les refuserez ou ferez en sorte que la notification de subvention tarde, et recule sans cesse le début des travaux. Dans la presse, comme vous l'avez déjà fait, d'un air patelin, vous en rejetez la responsabilité sur la mosquée.

Vous accusez vos partenaires musulmans de mensonge en écrivant – je vous cite – qu'ils ont trahi votre confiance ! Vous leur reprochez de ne plus avoir l'intention immédiate de vendre l'immeuble de l'impasse du Mai et, de ce fait, de ne plus respecter le plan de financement, premier motif pour discuter les 10%. Mais, c'est vous-même qui usant d'une autorité discutable, au regard des règles républicaines, avez réduit le projet à une seule salle de prière !

Pèle mèle, vous évoquez un islam républicain dont vous seriez bien les seuls aujourd'hui à connaître l'exacte définition. Vous demandez une fédération de l'islam. Au nom de quelles compétences républicaines ou de quelles compétences théologiques ? Demanderez-vous demain la réunion du protestantisme et la fin du grand schisme entre Rome et Byzance ? La fédération des musulmans existe. Elle n'est ni de votre fait, ni de votre droit. Elle s'appelle conseil du culte musulman, sous la présidence dans notre région de Monsieur Nabaoui.

Vous citez des noms et invoquez des personnes. Voulez-vous de force qu'ils intègrent de force le Conseil d'administration ? Allez-vous demain vous mêler de la désignation de responsables des églises ou de la communauté juive ?

Plus grave, dans cette lettre, vous établissez un lien entre les violences urbaines et « les populations musulmanes », selon vos termes, en regrettant que la mosquée n'ait pas davantage contribué à les juguler !

Au moment où notre pays débat de la laïcité, où la commission présidée par le président de l'Assemblée Nationale penche pour la nécessité d'une loi, où des formations politiques se prononcent en ce sens, la lettre du maire de Strasbourg apporte, à l'évidence, qu'une loi sur la laïcité pourra être comprise comme une loi contre l'islam. Chacun comprend pourquoi le ministre de l'intérieur est contrarié. Chacun mesure que vous ne simplifiez pas la tâche du président de la République. Chacun prend conscience que, pour des raisons politiques qui vous sont propres, vous n'êtes pas prêts à accorder cette subvention et qu'ainsi vous abusez vos interlocuteurs musulmans et l'opinion.

Nous n'avons jamais vu qu'après approbation d'un projet, il y ait remise en cause de la participation financière de la collectivité. Est-ce à dire que la liberté de religion pour les musulmans serait différente de la liberté de religion en général ? Je souhaiterais que les cultes reconnus nous apportent sur ce point leur opinion. Je souhaiterais que, dans notre assemblée, que l'on soit pour ou contre le projet, nous partagions la même réprobation sur cette méthode qui souffle le chaud, le froid, instrumentalise la religion à d'autres fins que sa pratique sereine et respectueuse de la République.

Enfin, chacun sait que ceux qui portent la responsabilité morale de la communauté des fidèles comme les administrateurs de la mosquée, n'ont qu'un souci, celui de bâtir leur lieu de culte. Alors pourquoi leur faire injure ? Pourquoi stigmatiser les musulmans de notre ville, en plein Ramadan ? Je souhaite qu'avant la fin de cette période consacrée, vous apportiez une réponse sans faux semblant, et que vous précisiez dès aujourd'hui votre intention concernant cette subvention, accordée normalement à toutes les confessions reconnues et qui a fait déjà l'objet d'une délibération ?

Debout ! Défendons notre identité !

L'association *Défendons notre identité* n'est pas un parti politique. C'est une maison commune qui regroupe sans exclusive et au-delà des clivages politiques tous ceux qui se sentent concernés par la défense de notre identité alsacienne, française et européenne, menacée par des politiciens irresponsables qui provoquent ainsi l'abstention des électeurs.



Extrait d'un tract diffusé à l'occasion des législatives de 2002, circonscription de Strasbourg 1 (échec de R Grossmann).

Le thème de l'Alsace couverte de minarets est fédérateur pour l'extrême droite. Il s'agit d'un rare exemple sinon le seul cosigné sous le sigle « défendons notre identité » par le front national (Jean-Louis Wehr), le mouvement national républicain (Stéphane Bourhis) et le mouvement régionaliste d'Alsace (Robert Spieler).